

compagnie composée d'hommes sérieux et responsables. C'est pourquoi, il fonda la Compagnie des Cent-Associés, et lui fit accorder par le roi toute la Nouvelle-France, " en pleine propriété, seigneurie et justice, avec le pouvoir d'attribuer aux terres inféodées *tels titres, honneurs, droits et facultés* qu'elle jugerait convenable, et d'y ériger même des *duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronies*, sauf confirmation par le prince ⁽¹⁰⁾.

On le voit, c'était transporter sur nos plages toutes les lois et coutumes féodales, et y prolonger la France, ce qui explique parfaitement le nom de Nouvelle-France donné à notre sol canadien. L'éminent cardinal comprenait bien que le système féodal, qui, pendant des siècles, avait produit de si merveilleux résultats, était appelé chez nous à répandre ses bienfaits en assurant un refuge à l'excédent de la population française, et en donnant cours aux aspirations des grands succès capables de s'enraciner dans un sol fécond et immense, sans parler de la ravissante beauté de ses paysages.

Les Cent-Associés ne suivirent pas les idées de leur illustre fondateur. L'appât des fourrures devint à peu près le seul aliment de leur zèle, et n'eût été l'influence des Récollets et des Jésuites surtout, il y aurait eu beaucoup plus d'excès, de scandales même parmi les engagés et les hyvernants qu'on s'obstinait à ne pas livrer au sol, afin de maintenir et augmenter les produits des comptoirs. Que dire des malhonnêtetés, des exactions commises en ces bureaux d'échanges, où les Sauvages

(10) L'abbé Moreau: *Seigneurie de Berthier*, p. 6.